

Lot n° : **D**
 Section : 060 BT
 N° : -

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Ville des SABLES D'OLONNE
 Rue de Beaumont
 Lotissement à usage principal d'habitation
 "Beauséjour extension"

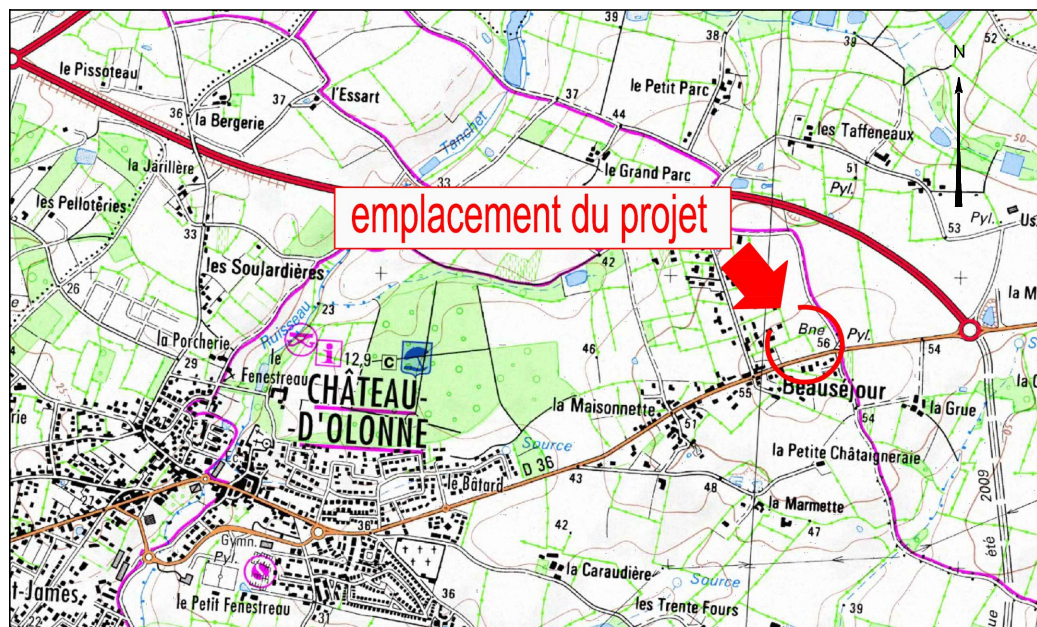
autorisé par arrêté N°PA 085 194 22 A0020 du 27 juillet 2023

Superficie : 517m²

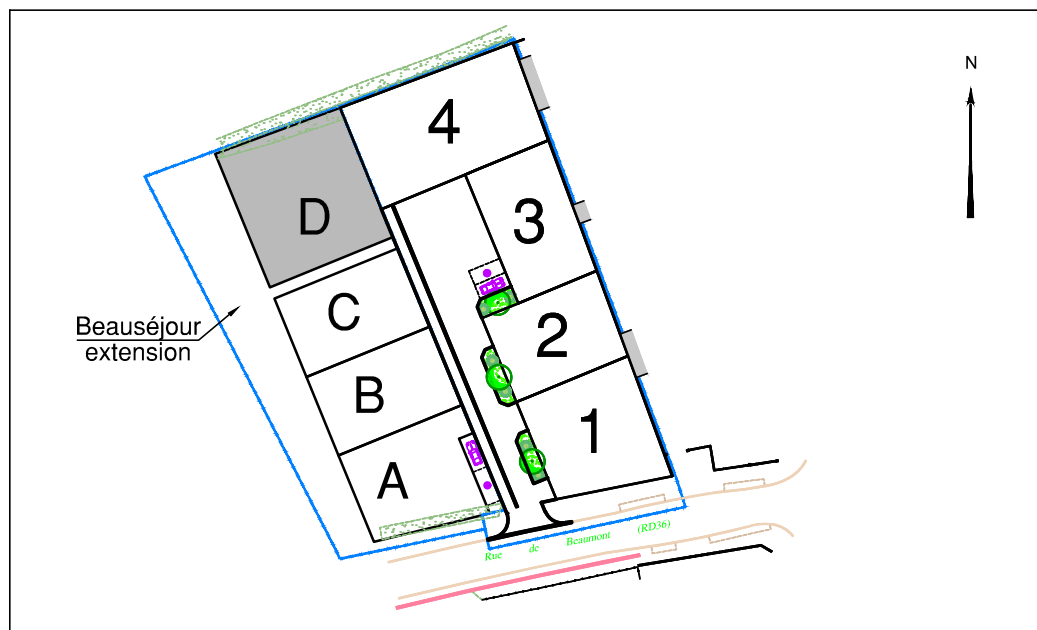
Superficie de plancher maximale : 200m²
 emprise au sol maximale : 153m²

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



Maître d'Ouvrage



Carrefour de la Croisée
 Port Bourgenay
 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

Paysagiste - Conceptrice

Lorraine DONDAINAS

GEOUEST

26, rue Jacques Yves Cousteau - BP 50352
 85009 LA ROCHE SUR YON Cedex
 Tél. : 02 51 37 27 30 - Fax : 02 51 46 05 43
 contact@geouest.fr
 Siret : 480 365 956 00014

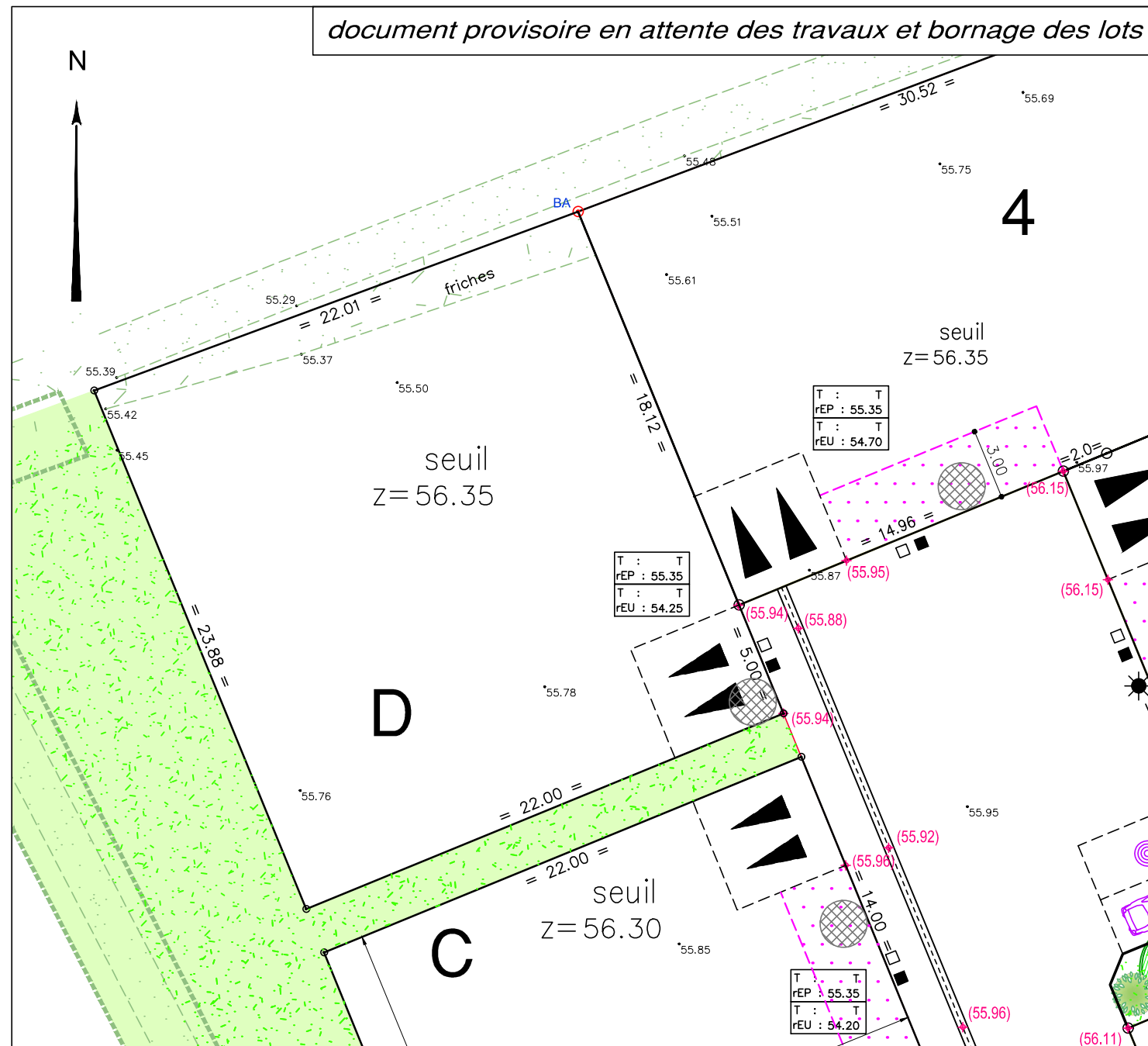


DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE

www.geouest.fr

26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352
 85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
 Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

document provisoire en attente des travaux et bornage des lots



LEGENDE

- Zone non constructible
- Accès automobile privé interdit
- Emplacement obligatoire du parking privé non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Espace Vert (engazonnement et plantation projeté)
- Aire de présentation containers ordures ménagères
- seuil z=0.00 m Altitude minimum obligatoire pour le seuil du garage et de l'habitation

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- +00.00 - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- - regard tabouret EU
- - regard tabouret EP
- T : --- - cote tampon du regard EU } cotes projet (à vérifier sur place)
- rEU : --- - cote radier du branchement EU
- T : --- - cote tampon du regard EP } cotes projet (à vérifier sur place)
- rEP : --- - cote radier du branchement EP
- ☀ - candélabre
- ⊗ - emplacement indicatif du coffret électrique/du regard téléphone et du citerneau AEP
- ↔ - signe d'appartenance de mur
- o - borne OGE



Ouvrages hors sols :

Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur. Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).

